



**DÉLIBÉRATION N°075/2023**  
**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 Novembre 2023**

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

**L’an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZERE Gilles.

**Date de la convocation** : 07/11/2023

**Date de la publication** : 07/11/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Sylviane FABRE

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme LAGAÜZÈRE Gilles – RESSIOT Didier – FABRE Sylviane - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - JADAS Christian – VALADE Pierre - MOHAND O’AMAR Abdelbaki - SICARD Christine - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry - BAGES-LIMOGES Carine, DALL ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme CAPRAIS Dominique, BROUILLON Monique,

**Absents** : M. et Mme RESSES Lisa - MACHEFE Thomas - TILLOS Marie-Hélène.

**Procurations** : Mme CAPRAIS Dominique à M. RESSIOT Didier  
Mme BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Présents : 18

Procurations : 2

Votants : 20

Pour : 20
Contre :
Abstention :

**DÉLIBÉRATION N° 075/2023 OBJET : RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSISTANCE - MAINTENANCE INFORMATIQUE FLEXI’ CAP - MAIRIE - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE MATERNELLE – BIBLIOTHEQUE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de passer un contrat avec la société **CAPLASER**, destiné à la maintenance de l’ensemble du parc informatique de la commune, comprenant le réseau de la bibliothèque, de la mairie et des écoles élémentaire et maternelle.

Il propose de renouveler l’accord passé avec la société **CAPLASER**, et de signer un contrat d’assistance – maintenance dont la tarification s’effectue par un système d’unités horaires, soit une unité égale une heure, qu’il faudra acquérir selon les besoins, au fil des ans.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'accepter le contrat de la société CAPLASER en date du 04 septembre 2023, pour 15 unités à 98 € HT, soit 1 470 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ce contrat et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 14/11/2023 et de l'affichage en date du 14/11/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 14/11/2023  
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Sylviane FABRE

Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.